



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 12 décembre 2012

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 10 décembre 2012, une opération coordonnée associant la PAF et la DCCRF, a été menée, à l'initiative du vice-procureur de la République et du Préfet délégué, sur 3 épiceries situées dans le quartier de Concordia.

600 kg de viande emballée sur place et déclarée impropre la consommation ont été détruits et un ressortissant étranger en situation irrégulière et en action de travail, sans aucune déclaration d'usage auprès des services sociaux et fiscaux, a été interpellé.

Deux procédures administratives ont été initiées à l'encontre des responsables de 2 des épiceries pour non respect des normes d'hygiène, portant notamment sur les conditions de préparation des viandes.

Une procédure judiciaire pour des faits de séjour irrégulier sur le territoire français et emploi d'étranger sans titre a été diligentée à l'encontre du gérant et d'un ressortissant étranger.

Ces contrôles se renouvelleront périodiquement.